

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2697

présenté par

M. Rolland, Mme Audibert, M. Ramadier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, M. Pauget, M. Vatin,
Mme Boëlle et Mme Corneloup

ARTICLE 49

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 26 par les mots :

« en tenant compte des réductions de consommation du foncier déjà réalisées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de tenir compte des efforts de réduction de consommation du foncier déjà réalisés par les territoires pour l'atteinte de l'objectif de réduction de 50 % du rythme d'artificialisation des sols.